



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 20 JUIN 2017

Date de la convocation : 02 juin 2017

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur Jean François BORDELAIS (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant).

**DÉLIBÉRATION N°170620_009
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

DÉLIBÉRATION N°170620_009
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »

VU l'article L5721-4 et les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant qu'en M4, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement,

Considérant le vote du Compte Administratif 2016 en date du 20 juin 2017 :

- dont la section d'exploitation fait apparaître un excédent global de clôture de 17 603,28 euros,
- dont la section d'investissement fait apparaître un excédent global de clôture de 1 227 euros,

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs d'affecter les résultats 2016 de la manière suivante :

- report du solde excédentaire d'exploitation à la ligne R002 (résultat d'exploitation reporté), soit la somme de 17 603,28 euros,
- report du solde excédentaire de la section d'investissement, à la ligne R001 (résultat d'investissement reporté), soit la somme de 1 227 euros.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 20 juin 2017

Pour expédition conforme,

Le Président
de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT